



Châtillon, le 23 mars 2026

## Convocation à l'assemblée communale

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes du 25.09.1980, art. 12, les citoyennes et citoyens actifs de Châtillon sont convoqués à la prochaine assemblée communale ordinaire qui aura lieu le :

**lundi 13 avril 2026 à 20h00 à la salle communale.**

### Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2025 et approbation  
(Il ne sera pas lu mais peut être consulté sur le site [www.chatillon-broye.ch](http://www.chatillon-broye.ch) ou au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée)
2. Comptes 2025
  - 2.1. Compte de résultats 2025
  - 2.2. Compte des investissements 2025
  - 2.3. Rapport de l'organe de révision
  - 2.4. Rapport de la commission financière
  - 2.5. Approbation
3. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Conseil communal

